

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

### Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur nos formations, merci de contacter :

Evelyne Revellat au 06 60 47 71 64

[Evelyne.revellat@khepriformation.fr](mailto:Evelyne.revellat@khepriformation.fr)

### Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 30 jours avant le début de la formation :

Evelyne Revellat au 06 60 47 71 64

[Evelyne.revellat@khepriformation.fr](mailto:Evelyne.revellat@khepriformation.fr) pour obtenir votre bulletin d'inscription.

Pour le bilan de compétences, un entretien préalable vous sera proposé gratuitement avant la signature du contrat ou convention de formation.

Complétez-le et envoyez-le par courriel à :

Evelyne Revellat au 06 60 47 71 64

[Evelyne.revellat@khepriformation.fr](mailto:Evelyne.revellat@khepriformation.fr)

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons *contrat ou convention de formation* et une convocation vous sera envoyée par mail *7 jours* avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formations, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Evelyne Revellat au 06 60 47 71 64

[Evelyne.revellat@khepriformation.fr](mailto:Evelyne.revellat@khepriformation.fr)

élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

### Article 14 :

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

### PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

### Article 15 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

### RÉCLAMATION

Pour nous soumettre une réclamation, merci de demander le formulaire prévu à cet effet à

Evelyne Revellat au 06 60 47 71 64

[Evelyne.revellat@khepriformation.fr](mailto:Evelyne.revellat@khepriformation.fr)

Votre réclamation devra nous parvenir au plus tard 60 jours après la fin de la formation. Vous recevrez une réponse sous 30 jours à compter de la réception de la demande.